

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 04907 Numéro SIREN : 354 043 697 Nom ou dénomination : A PLUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2023 sous le numéro de dépôt 62637

24 AOÛT 2023

Sous le N° : 62637

A PLUS

Sarl au capital de 7 622 euros

Siège social 62, rue La Fayette 75009 Paris

R.C.S Siret Paris B 354 043 697 00029

Société régie par la loi du 24 juillet 1966, le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents qui les ont complétés ou modifiés

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 18 heures,

Les associés de la société A PLUS, Sarl au Capital de 7 622 euros, divisé en cinq cents parts sociales de cent Francs chacune (15,2449 euros), se sont réunis en assemblée Générale Ordinaire, au siège social à Paris, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux dispositions légales et statutaires.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick MORACCHINI	45 %	225 Parts sociales
M. Alain JOUSSELIN	10 %	50 Parts sociales
M. THIRION Jean-Philippe	35 %	175 Parts sociales
TOTAL DES PARTS SOCIALES	REPRESENTEES	450 Parts sociales (90 % du Capital)

La séance est présidée par M. Alain JOUSSELIN, Gérant, qui constate que la majorité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il rappelle qu'elle a été convoquée à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 et quitus à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023
- Le rapport de gestion établi par la gérance.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte du projet de résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

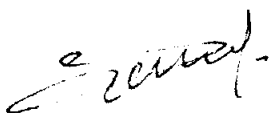
En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

parafe associé/gérant
Alain JOUSSELIN

parafe associé
Patrick MORACCHINI

parafe associé
Jean-Philippe THIRION



Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur la proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2023 d'un montant de 391.06 euros, de la manière suivante :

- Crédit du compte Report à nouveau : 391.06 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

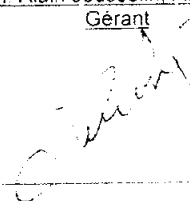
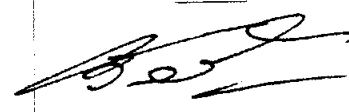
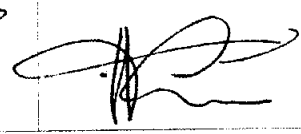
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les contractants n'ont pas pris part au vote relatif à la convention les concernant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Certifié sincère et véritable, à Paris, le 30 juin 2023 par :

M. Alain Joussetin, Associé Gérant	M. Patrick MORACCHINI, Associé	M. Jean-Philippe THIRION, Associé
		

Exemplaires certifiés : le Gérant porte la mention « certifié conforme à l'original » et signe une nouvelle fois

certifié conforme à l'original

[Signature]

A PLUS

Sarl au capital de 7 622 euros - Siège social 62, rue La Fayette 75009 Paris
R.C.S Siret Paris B 354 043 697 00029

Société régie par la loi du 24 juillet 1966, le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents qui les ont complétés ou modifiés

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 30/06/2023 - RAPPORT DE GESTION

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

I – Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

L'évolution de l'activité de votre société se résume par les chiffres suivants :

	<u>2022/2023 (12 mois)</u>	<u>2021/22 (12 mois)</u>	<u>2020/21 (12 mois)</u>	<u>2019/20 (12 mois)</u>
Chiffre d'affaires	40 410	29 993	32 150	56 311
Résultat exploitation	+ 1 077	- 922	- 19 585	- 2 484
Résultat net	+ 391	+ 220	- 1 250	- 1 639

II – Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Les perspectives d'avenir permettent d'espérer une augmentation du chiffre d'affaires pour l'exercice en cours.

III – Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 mars 2023, date de clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à noter.

IV – Activité en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

RESULTATS - AFFECTATION PROPOSEE - INFORMATIONS FISCALES

I – Affectation du résultat net

Les comptes annuels sont détaillés dans les annexes qui y sont jointes. Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2023 d'un montant de 391 euros de la manière suivante :

	<u>Exercice</u> <u>2022/2023</u>	<u>Comparaison</u> <u>Exercice 2021/2022</u>
Report à nouveau	+ 391 euros	+ 220 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de + 14 564 euros.

II – Dépenses non fiscalement déductibles

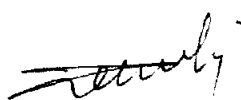
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous informons que notre société n'a pas enregistré de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

III – Bénéfices distribués au cours des trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.



Le gérant,
Alain JOUSSELIN

A PLUS

Sarl au capital de 7 622 euros

Siège social 62, rue La Fayette 75009 Paris

R.C.S Siret Paris B 354 043 697 00029

Société régie par la loi du 24 juillet 1966, le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents qui les ont complétés ou modifiés

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023 **RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE**

EXERCICE DU 1^{er} AVRIL 2022 au 31 MARS 2023

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Plusieurs conventions visées à cet article au titre de l'exercice écoulé, présentent les caractéristiques suivantes :

a) Rémunération et frais du Gérant

Sommes versées au cours de l'exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 au Gérant et associés à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits :

M. Alain JOUSSELIN, Gérant – associé minoritaire – n'a perçu aucune rémunération
(Depuis le 1^{er} juillet 2004 il était devenu Gérant non appointé).

La société n'a versé aucune rémunération au cours du même exercice aux autres associés.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, le Gérant et les associés n'ont engagé aucun frais imputable à la société, et de ce fait n'ont perçu aucun remboursement de la part de cette dernière.

b) Montant du compte courant associé/gérant au 31 mars 2023

Le compte associé de Monsieur Alain JOUSSELIN se monte à la somme de 31,44 euros en sa faveur.

c) Montant des autres comptes courant d'associés au 31 mars 2023

Le compte associé de M. MORACCHINI se monte à la somme de 19 856.98 euros en sa faveur.

Le Gérant,



Alain JOUSSELIN

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

A PLUS CRÉATION SARL
Liane fiscal 01/04/22 au 31/03/23

**SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES PARIS 9E
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**

9 RUE D'UZÈS
75074 PARIS CEDEX 02

01 53 21 78 91

SIE.PARIS-9E@DGFiP.FINANCES.GOUV.FR
SEULEMENT SUR RDV TLJ 8H45-12H45

M Jousselin alain, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SARL A.PLUS, SIREN 354 043 697.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats

Formulaire principal : 2065

Annexes jointes : 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F

Période déclarée : 01/04/2022 au 31/03/2023

Date limite de dépôt : 15/07/2023

Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2023179-0000000137198181

Date de dépôt : 28 juin 2023 à 11:55:22 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SARL A PLUS

Identifiant du soumissionnaire : 354 043 697

Désignation du signataire : Jousselin alain

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 5062466669873980497317858386)

Signature numérique

-----BEGIN-----
-----END-----

1. The first part of the document is a list of the names of the persons who were present at the meeting. The names are listed in alphabetical order.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Déclaration pour la période : 01/04/2022 au 31/03/2023

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

certifié conforme à l'original
le gérant
Alain Jouschey

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2022)**Impôt sur les sociétés****A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Le contribuable est-il une entreprise ? ☒ Oui

Adresse de messagerie **guyguyot@noos.fr**

Numéro, type et nom de voie **62 rue La Fayette**

Code postal **75009** Ville **Paris**

Pays **France**

B - ACTIVITÉS

H.B.J.O

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé **CIEL SAGE**

AUTRES INFORMATIONS

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I) ☒ I

Forme juridique ou titre **SARL** Nom et prénom ou dénomination **SCAAF**

Qualité et profession ou complément de dénomination **Conseil**

Numéro, type et nom de voie **11 rue Rébeval**

Complément de distribution **SCAAF** Lieu-dit, hameau **Conseil**

Code postal **75019** Ville **Paris**

N° téléphone **0662378007** Pays **France**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
1^{er} 01/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations corporelles	22 807	22 807	0
Immobilisations financières (1)	2 834		2 834
TOTAL I (5)	25 641	22 807	2 834

2 - Actif circulant

Stocks marchandises	25 412		25 412
Créances (2) clients et comptes rattachés	8 612		8 612
Disponibilités	2 383		2 383
TOTAL II	36 407		36 407
TOTAL GENERAL (I + II)	62 048	22 807	39 241

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel			7 622
Réserve légale			762
Report à nouveau			5 789
Résultat de l'exercice			391
TOTAL I			14 564

3 - Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés (4)			1 697
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	19 888		22 980
TOTAL III			24 677
TOTAL GENERAL (I + II + III)			39 241



Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice 2023

Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	40 410
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			40 410
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 188
Variation de stock (marchandises)			-1 567
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			8 035
Autres charges externes			28 975
Impôts, taxes et versements assimilés			639
dont TP/CFE, CVAE			639
Autres charges			63
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			63
Total des charges d'exploitation (II)			39 333
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 077
Produits et charges divers Charges financières (V)			686
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			391

B - RÉSULTAT FISCAL

Exercice 2023

391		
391		
Déficits antérieurs reportables	38 190	dont imputés sur le résultat 391
0		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
01/01/2022)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Montant	Montant
Immobilisations corporelles		
Constructions	1 839	1 839
Installations techniques matériel et outillage industriels	11 218	11 218
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 533	4 533
Autres immobilisations corporelles	5 218	5 218
Immobilisations financières		
	2 834	2 834
TOTAL rubrique I	25 642	25 642

II - AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant	Montant
Immobilisations corporelles		
Constructions	1 839	1 839
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 218	11 218
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 533	4 533
Autres immobilisations corporelles	5 218	5 218
TOTAL rubrique II	22 808	22 808

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Approuvé à compter du
1/1/2023)**Relevé des provisions**
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**II - DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	38 190
Déficits imputés	391
Déficits reportables	37 799
TOTAL des déficits restant à reporter	37 799

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	8 074
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	3 289



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

Déclaration de la valeur ajoutée
Année 2022

Contribution économique territoriale Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	0,00
-----------------------------	------

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	40 410
---	--------

TOTAL 1	40 410
---------	--------

Variation positive des stocks	1 567
-------------------------------	-------

TOTAL 2	1 567
---------	-------

Achats	11 223
--------	--------

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	13 425
---	--------

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	15 550
---	--------

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	1 388
---	-------

TOTAL 3	41 586
---------	--------

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	391
---	-----



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978
Article 10, 2°

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	500
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	M							
	Nom et prénom	MORRACHINI Patrick			Nom marital				
	Nombre de parts ou d'actions	225			Pourcentage de détention	45,00%			
	Date de naissance	08/06/1942			Pays de naissance	RFA			
	Code postal de naissance				Commune de naissance	Coblance			
	Numéro, type et nom de voie	13 bis avenue Hoche							
	Code postal	78110			Ville	Le Vésinet			
	Pays	France							
2	Titre	Melle							
	Nom et prénom	SEBBAN Michelle			Nom marital				
	Nombre de parts ou d'actions	50			Pourcentage de détention	10,00%			
	Date de naissance	22/04/1949			Pays de naissance	MAROC			
	Code postal de naissance				Commune de naissance	Casablanca			
	Numéro, type et nom de voie	11 rue Rébeval							
	Code postal	75019			Ville	Paris			
	Pays	France							
3	Titre	M							
	Nom et prénom	JOUSSELIN Alain			Nom marital				
	Nombre de parts ou d'actions	50			Pourcentage de détention	10,00%			
	Date de naissance	05/03/1944			Pays de naissance	FR			
	Code postal de naissance	94300			Commune de naissance	Vincennes			
	Numéro, type et nom de voie	31 rue Lantiez							
	Code postal	94300			Ville	Vincennes			
	Pays	France							
4	Titre	M							
	Nom et prénom	THIRION Jean-Philippe			Nom marital				
	Nombre de parts ou d'actions	175			Pourcentage de détention	35,00%			
	Date de naissance	30/06/1970			Pays de naissance	FR			

Code postal de
naissance 57100

Commune de
naissance Thionville

Complément de
distribution

Lieu-dit, hameau Lieu-dit MANDEGOU

Code postal 24590

Ville Borreze

Pays France
